

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2008

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	28 août 2008
Nombre conseillers présents	:	38	Date de l'affichage du procès-verbal	9 septembre 2008
dont : conseillers titulaires	:	32		
conseillers suppléants	:	6		

L'an deux mil huit, le quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Étaient Présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, LECOEUR Raymond, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, MOUCHEL Fabrice, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : Mmes et MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), LAISNE Alain (suppléant de LANGLOIS Alain), HAMEL Béatrice (suppléante de GIOT Gilbert), MARTINE Emmanuel (suppléant de GODEY Laurie), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain), LEPIGEON Thérèse (suppléante de BEAUPERE Nicolas).

Absents excusés : Mmes et MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, GODEY Laurie, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, MABIRE Caroline.

Secrétaire de séance . Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Afin de rendre hommage aux soldats tués en Afghanistan M. le Président invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2008.

Compte-rendu délégations

0. Délégations à M. le Président :

- Acquisition terrains PB - parcelles ZO 85 (7 590 m²) et 86 (5 800 m²) pour 8 000 €
- Assistance maîtrise d'ouvrage zones d'activités attribuée au cabinet Planis pour 8 800 € HT (ZA de Portbail) et 8 750 € HT (extension ZA de Barneville-Carteret)

- Mission SPS lotissement Le Mesnil attribuée à Mesnil System pour 1 110.00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre assainissement lotissement le Mesnil attribuée au cabinet Planis pour 3 975 € HT
0. Délégations au Bureau :
- Lotissement la Prévellerie à St Georges de la Rivière – lot espaces verts : entreprise Ratel pour 28 185.20 € HT
 - Lotissement St Lô d'Ourville – maîtrise d'œuvre : marché infructueux
 - Acquisition camion pour service ordures ménagères : société Martenat pour 25 500 € HT.

0. **CONSTRUCTION GENDARMERIE**

M. le Président donne lecture d'un courrier de M. le Colonel du Groupement de Gendarmerie de la Manche du 09 juillet 2008 qui fait savoir que la direction générale de la gendarmerie nationale vient d'agréer le principe de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Barneville-Carteret, pour un effectif de 8 sous-officiers et sur un terrain d'environ 5 500 m².

M. le Président donne ensuite lecture du courrier qu'il a transmis à M. le Maire de Barneville-Carteret à ce sujet et de la réponse de M. le Maire reçue le 27 août 2008.

Il propose au Conseil Communautaire de soumettre l'étude de ce dossier à la commission Urbanisme.

0. **ACQUISITION ET CESSION TERRAINS**

- Acquisition terrains Portbail : M. le Président fait savoir au Conseil Communautaire que, dans le cadre de sa délégation et en accord avec les Vice-Présidents, il a donné un avis favorable à l'acquisition des terrains cadastrés ZO 85 et 86 d'une superficie totale de 13 390 m² sur la commune de Portbail, à proximité de la future zone d'activités de la Bergerie, pour un montant de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler les frais correspondants,
- décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

- Cession terrain Denneville : point retiré de l'ordre du jour

0. **CONSTRUCTION SIEGE - AVENANT** :

M. le Président présente un avenant en moins-value de l'entreprise LEPERE, attributaire du lot n° 13 – revêtements de sols souples, d'un montant de 624.25 € HT correspondant à la suppression des barres de seuil en aluminium et au changement de revêtement de sol de la petite aile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- donne son accord à la moins-value du lot n° 13 d'un montant de 624.25 € HT
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise LEPERE.

0. **LOTISSEMENT LE MESNIL**

- Vote budget annexe lotissement le Mesnil : M. le Président rappelle que le conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 mai dernier, a décidé la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement de 8 parcelles en accession à la propriété à le

Mesnil. Il présente le projet de budget, étudié par la commission Finances lors de sa réunion du 02 septembre 2008.

Section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	273 000	71	Variation des stocks	289 300
67	Charges exceptionnelles	0			
022	Dépenses imprévues	16 300			
023	Virement section investissement	0			289 300
		289 300			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
10	Stocks	289 300	021	Virement section fonctionnement	0
001	Résultat investissement reporté	0	16	Emprunts et dettes assimilées	289 300
		289 300			289 300

M. le Président propose au Conseil Communautaire, afin de limiter des frais financiers, d'inscrire au budget annexe une avance remboursable d'un montant de 150 000 € en provenance du budget général, dont le remboursement sera réalisé en fonction des recettes enregistrées sur le budget lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire au budget lotissement Le Mesnil une avance remboursable de 150 000 € en provenance du budget général de la Communauté de Communes,
 - que cette avance sera remboursée en fonction des recettes enregistrées sur le budget annexe,
 - d'adopter le budget annexe du Lotissement Le Mesnil qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 289 300 € en section de fonctionnement et en section d'investissement
- Attribution marchés VRD le Mesnil : M. le Président présente le résultat de l'appel d'offres qui a été lancé le 12 juin dernier dans les conditions suivantes :
- procédure adaptée autorisée par délibération n° 24 du 28 février 2008
 - modalités de publicité
 - 0. inscription sur la plateforme dématérialisée : 13 juin 2008
 - 0. insertions dans journaux d'annonces légales : Presse de la Manche (12 juin 2008) et Ouest France (13 juin 2008)
 - date limite de réception des offres : mardi 15 juillet 2008 à 15 h
 - nombre d'offres reçues dans les délais : 12
- La Commission d'Appel d'offres du groupement de commande s'est réunie le 22 juillet 2008 à 15 h 30 pour l'ouverture des plis et le six août 2008 à 10 h pour le jugement des offres. Elle a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
- lot 1 – terrassement, voirie, EU, EP : établissements Meslin pour 53 132.75 € HT
 - lot 2 – eau potable : entreprise SITPO pour 8 513.00 € HT
 - lot 3 – réseaux divers : entreprise SARLEC pour 32 284.50 € HT
 - lot 4 – espaces verts : entreprise RATEL pour 2 680.80 € HT
- soit un total de 96 611.05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises MESLIN, SITPO, SARLEC et RATEL,
- autorise M. le Président à signer les marchés correspondants.

0. DECISIONS MODIFICATIVES

. Budget zone artisanale du Pré Bécouffret – décision modificative n° 1 : M. le Président présente le projet de décision modificative du budget de la zone artisanale du Pré Bécouffret destinée à prévoir les crédits nécessaires à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet PLANIS :

section de fonctionnement

- c/6045 – études et prestations de services + 11 000 €
- c/023 – virement section investissement..... - 11 000 €

section d'investissement

- c/021 – virement section fonctionnement..... - 11 000 €
- c/315 – travaux en cours..... - 11 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n°1 du budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret.

. Budget général – décision modificative n° 3 : M. le Président informe le conseil qu'il convient, d'une part, de prévoir le financement de l'avance remboursable du budget général vers le budget annexe lotissement le Mesnil et d'autre part de réévaluer le montant des derniers travaux du lotissement de la Prévellerie de St Georges de la Rivière :

section d'investissement - dépenses

- c/2313-114 – base d'activités nautiques PB - 50 000 €
- c/2315-119 – lotissement le Mesnil - 100 000 €
- c/2315-120 – lotissement St Georges..... + 30 000 €
- c/2315-146 - gendarmerie..... - 30 000 €
- c/2763 – créances sur collectivités..... + 150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n° 3 du budget général.

0. POLITIQUE DE LA JEUNESSE

- Ouverture périscolaire matin à Saint Maurice en Cotentin : M. le Président fait savoir qu'une demande pour l'ouverture de l'accueil périscolaire le matin à l'école des Sept Lieux de St Maurice en Cotentin a été reçue à la fin de l'année scolaire. Compte tenu de l'effectif prévisionnel, cette demande a été agréée par les services de la CAF. Afin de permettre la mise en place de ce nouveau service, il propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer d'une part un avenant au contrat enfance-jeunesse avec la CAF et d'autre part, l'avenant n° 1 marché ADPEP 50 afin d'étendre ce service dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant au contrat enfance-jeunesse de la CAF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché ADPEP 50.

- Conventions :

- mise à disposition locaux école maternelle Portbail : M. le Président informe les conseillers de demandes de mise à disposition de locaux auprès de la commune de Portbail : d'une part, la salle de motricité de l'école maternelle pour les activités « Bébé Récré » du Relais Assistantes Maternelles (du 9 au 21 octobre 2008 – le mardi de 9 h à 10

h 30 et du 14 au 10 mars 2009 – le lundi de 9 h à 10 h 30) et d'autre part, une salle de classe de l'école maternelle pour l'accueil périscolaire pendant l'année 2008/2009. M. le Président indique que cette mise à disposition est gracieuse et remercie la commune de Portbail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions nécessaires avec la commune de Portbail.

- mise à disposition éducateur sportif auprès des mairies : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas de compétence scolaire mais qu'une convention a été signée en 2005 entre la Communauté de Communes et les communes disposant d'un groupe scolaire sur leur territoire pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps scolaire. Cette convention arrivant à échéance, il a proposé aux maires et aux directeurs des groupes scolaires de renouveler la convention dans les mêmes conditions, à savoir la mise à disposition gratuite d'un éducateur sportif dans la limite de :
 - 10 heures d'activités par classe primaire et par année scolaire,
 - l'accompagnement des séances de piscine accordées au groupe scolaire, en fonction des heures effectivement réalisées.

Cette convention est établie pour trois années scolaires, renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention à passer avec les quatre maires ayant un groupe scolaire sur leur territoire et Mme La Présidente du Syndicat Scolaire de l'Ecole des Sept Lieux pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps scolaire.

0. AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATIONS

- Assurances 2009/2011 : M. le Président rappelle que, conformément à la loi du 29 janvier 1993, les contrats d'assurances ne peuvent être reconduits par tacite reconduction et sont soumis à l'obligation de mise en concurrence. Le contrat actuellement souscrit auprès de la SMACL comprend quatre lots : protection juridique et responsabilité civile, matériel informatique, bâtiments et véhicules ; il arrive à échéance le 31 décembre prochain. M. le Président propose de mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence pour la mise en place d'un contrat d'assurances pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 ; le montant de la prestation est estimé à 36 700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation relative au marché d'assurances 2009-2011, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Etude préliminaire pour la mise en place de microstations : M. le Président présente le cahier des charges relatif à l'étude préalable à la réalisation de stations d'épuration des eaux usées. L'étude se décomposera en plusieurs tranches :
 - une tranche ferme portant sur une étude sur les secteurs suivants :
 1. Bourg de Canville la Rocque
 2. Bourg de La Haye d'Ectot
 3. Village de la Vallée sur les communes de Baubigny et Les Moitiers d'Allonne
 4. Bourg de Fierville les Mines
 5. Bourg de St Maurice en Cotentin
 - une tranche optionnelle portant une étude par secteur défini ultérieurement par la collectivité

Le montant estimatif est de 25 000 € ; cette étude peut bénéficier d'aide du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation concernant l'étude préliminaire pour la mise en place de microstations, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire : M. le Président présente la fiche-projet du contrat de territoire relative au Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire : il s'agit de mettre à la disposition des élus un document d'aménagement et de programmation permettant de définir les priorités des territoires et de mettre en cohérence les différentes politiques d'équipement, d'infrastructure et de développement spatial (habitat, voirie de transport, réseaux techniques, zones d'activités..) dans un souci de développement durable. Le montant de cette étude est estimé à 30 000 € HT, dont le Conseil Général finance 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation concernant le Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Etude sur l'offre de formation : M. le Président présente la fiche-projet du contrat de territoire relative à l'offre de formation sur le territoire : l'objectif est d'améliorer globalement l'offre de formation, dans le respect de l'égalité des chances en collaboration avec les acteurs intervenant dans ce domaine (Education Nationale, Jeunesse et sport, Caf, Associations, etc..) par la mise en œuvre d'actions visant à :
 - Résorber l'échec scolaire
 - Favoriser l'épanouissement hors temps scolaire
 - Renforcer la cohérence du réseau des écoles et des collèges
 - Impulser l'élévation du niveau de qualification des jeunes en diversifiant les parcours (découverte professionnelle dès le début de la scolarité)
 - Mettre en place les conditions de la réussite de l'éducation et de la formation, pour une insertion durable.

M. le Président précise que cette étude peut être menée en interne avec les services du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à réaliser l'étude relative à l'offre de formation, en collaboration avec les services du Conseil Général.

0. PLACEMENT TRESORERIE

M. le Président rappelle la possibilité faite aux collectivités de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, dans le cas de la vente d'un bien immobilier. Ainsi, le produit de la vente de la Cour de la Haye a été placé en 2007 sur trois comptes à terme de 70 000 € pour une durée d'un an. Il propose de maintenir ce placement pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide le placement suivant :
 - 3 comptes à terme de 70 000 €
 - origine des fonds : vente d'un bien immobilier
 - durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce placement et à procéder aux mouvements de ce compte, en fonction des besoins en trésorerie.

0. REGLEMENT INTERIEUR

M. le Président présente aux conseillers le projet de règlement intérieur qu'ils ont reçu avec leur invitation.

Afin de laisser le temps aux conseillers d'étudier attentivement ce projet, le point est reporté au conseil communautaire du 16 octobre 2008.

0. QUESTIONS DIVERSES

- *courrier taxe de séjour de M. le Maire de Barneville-Carteret*

M. le Président donne lecture d'un courrier émanant de M. Jean-Luc Boussard, maire de Barneville-Carteret : le conseil Municipal de Barneville-Carteret souhaite obtenir des précisions quant à la répartition financière et l'utilisation de la taxe de séjour ainsi que sur la détermination du poste de Directrice de station.

M. le Président passe la parole à M. Alain Desplanques ; celui-ci excuse tout d'abord l'absence de M. Jean-Luc Boussard pour raisons personnelles. Il fait ensuite part des constats de la politique actuelle de développement touristique :

- les périmètres actuels du partage des compétences touristiques essentiellement dus à la fusion des Communautés de Communes,
- pas ou peu de vision moyen et long terme d'une politique touristique,
- peu de moyens en regard de l'importance économique du tourisme,
- peu de poids dans nos relations avec l'extérieur de notre territoire,

M. Alain Desplanques expose aux conseillers le plan d'action qu'il propose de mettre en œuvre pour stimuler la communication touristique du territoire de la Côte des Isles, à savoir :

0. présenter aux Maires, dont les municipalités ont un Office du Tourisme, l'opportunité de faire évoluer la politique tourisme de la Côte des Isles qui semble être, dans l'état actuel des choses, dans une « impasse ». Obtenir d'eux un accord de principe sur l'intérêt de poursuivre la réflexion,
0. aller devant la Commission Tourisme de la CCCI pour compléter le mandat ou le refuser,
0. rencontrer les Présidents et les bureaux des Offices de Tourisme existants ainsi que les représentants des municipalités qui le souhaitent,
0. rencontrer les Offices de Pôle voisins (Les Pieux-Beaumont, Bricquebec, La Haye du Puits, etc...) et au-delà, si nécessaire,
0. rencontrer le Syndicat du Pays du Cotentin,
0. rencontrer les services départementaux,
0. revenir vers les OT pour travailler à la synthèse,
0. revenir vers les élus pour décider.

Il indique vouloir, en compagnie des différents acteurs, étudier et proposer une organisation du tourisme sur notre territoire, prenant en compte :

- la très forte importance pour les communes les plus concernées de la fonction économique tourisme avec son corollaire, une très forte résistance, légitime, au changement et à la délégation,
- la dispersion du peu de moyens dont l'ensemble des composantes du territoire dispose en regard de cette importance économique,

- la très forte implication, commune par commune, des équipes de bénévoles, acteurs gratuits de nos plus belles réalisations, événements et autres festivités de traditions locales,
 - une absence de vision à moyen et à long terme que ce soit de l'image ou de l'organisation de notre politique touristique à tous les niveaux,
 - le peu de relations et de poids que nous avons à l'extérieur de notre territoire sur nos voisins, sur Le Pays du Cotentin ou sur les services départementaux ou régionaux,
 - la nécessité de mutualiser un certain nombre de fonctions pour en diminuer la charge et en augmenter l'efficacité,
 - le périmètre actuel de la compétence tourisme de la CCCI.
- *élagage routes pour transport scolaire*
Afin d'éviter d'endommager les bus des transports scolaires et les camions bennes des ordures ménagères, M. le Président remercie les maires de bien vouloir faire le nécessaire sur leur territoire quant à l'élagage des voies de communication.
- *date réunions de commissions*
- Commissions Travaux et Urbanisme : mercredi 17 septembre 2008 - 20 h 30
 - Commission Espace Rural : mercredi 24 septembre 2008 - 20 h 30
 - Commission Jeunesse : jeudi 25 septembre 2008 - 20 h 30
 - La commission Ordures ménagères prévue le 11 septembre est reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 22 heures 30